



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 juin 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 9 juin 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 juin 2000

**Création d'un lotissement communal - secteur Brizeaux - rues
Maurice Caillard et Magellan - mandat à la SEMIE**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M.
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel
GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI,
Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre
STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme
Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M.
Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle
ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Claude PAGES donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Robert LEON.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Christian RIBBE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Patrick ARNAUD, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé
LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200356

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juin 2000

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Création d'un lotissement communal - secteur Brizeaux - rues
Maurice Caillard et Magellan - mandat à la SEMIE**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de sa politique d'urbanisation du secteur des Justices, la Ville de NIORT vient de réaliser le lotissement communal "résidence Paul Emile Victor" comportant 13 parcelles à la vente et 7 maisons individuelles à usage locatif. Pour sa part, la SEMIE a réalisé une opération locative de 34 logements individuels et semi-collectifs.

Afin de poursuivre cette démarche et assurer une continuité du tissu urbain dans ce quartier, un nouveau lotissement d'une quinzaine de lots peut être créé sur une partie de la parcelle cadastrée section IT n° 144 soit sur 1 ha 33 a 80 ca environ.

Les prix de vente des lots seront fixés par la Ville après avoir eu connaissance des résultats de l'appel d'offres. Actuellement, l'étude de faisabilité fait ressortir un prix moyen au m² de 205,16 F H.T. et le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 2.174.656 F H.T.

La valeur du terrain apporté par la Ville de NIORT est estimé à 468.300 F soit 35 F/m².

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le principe de création de ce nouveau lotissement communal ;
- confier la conception et la réalisation des travaux à la SEMIE de NIORT par voie de mandat ;
- autoriser la SEMIE à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un maître d'oeuvre sur critères de moyen et références. Afin d'améliorer la forme urbaine de nos lotissements communaux d'habitation, le maître d'oeuvre mandataire sera un architecte, qui pourra adjoindre à son équipe, si nécessaire, un bureau d'étude VRD. Un cahier des charges sera établi par la SEMIE, et devra recevoir préalablement l'accord de la Ville de Niort avant d'engager la consultation de la maîtrise d'oeuvre. Cette consultation portera globalement sur les deux nouveaux lotissements: Brizeaux et Cholette.
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de mandat entre la Ville de NIORT et la SEMIE de NIORT ainsi que tout document d'urbanisme relatif à ce lotissement.

"M. Bernard BELLEC, Président de la SEMIE, n'ayant participé n au débai ni au vote".

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)